



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## juridictions civiles

Question écrite n° 47191

### Texte de la question

M. Christian Estrosi \* attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réforme du procès civil. En effet, le rapport de la mission Magendie en date du 15 juin 2004 propose de donner compétence au juge de la mise en état, dès lors qu'il aurait détecté - à partir des écritures des parties et des éléments du dossier reçus en communication - une cause d'irrecevabilité manifeste de la demande, de renvoyer sans attendre l'affaire devant le tribunal qui serait alors autorisé, après avoir entendu les parties sur cette question, à statuer sur la fin de non-recevoir soulevée par le défendeur. Ainsi, le juge de la mise en état serait dispensé d'examiner l'ensemble des exceptions de procédure qui auraient pu être soulevées par le ou les défendeurs. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les propositions du groupe de travail présidé par le président Magendie font actuellement l'objet d'une large consultation. Nombre de ces propositions, en effet, induisent, par leur caractère novateur, une forte évolution des principes procéduraux et nécessitent, dès lors, un examen attentif de la part de tous les praticiens du droit. Après cette concertation, le garde des sceaux décidera de toutes les suites à apporter à ce rapport pour améliorer la célérité et l'efficacité de la justice.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47191

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 2004, page 7502

**Réponse publiée le :** 16 novembre 2004, page 9049